



Propriétaire "pauvre " (vendeur de sommeil!!)

Par **krumpet**, le 13/02/2012 à 17:49

Bonjour,

Je loue depuis un mois un logement certes très grand et pas cher mais qui présente beaucoup de problèmes.

J'aurais bien loué autre chose mais j'étais coincée..

Donc d'abord j'ai repeint intégralement l'appart (83m2) à mes frais en échange de un mois et demi de loyer.. Ca m'a coûté plus cher sans compter la main d'œuvre. Je pense que pour les frais je l'ai dans l'os....

Ensuite, j'aimerais savoir ce que je peux exiger (sous éventuelle menace du tribunal d'instance) ou ce que je peux demander avec éventuelle pression (menace d'association de consommateur ou autre)

Le propriétaire est architecte, possède beaucoup de logements...

L'agence m'a dit gentiment (grrrr) que le propriétaire a peu de moyen et que mon appart lui coûte plus en charge qu'il ne donne des revenus...

Soucis:

J'ai des infiltrations (qui réapparaissent même avec 15 couches de peintures) et il s'avère que le toit (au dessus de moi) n'est pas étanche, d'ailleurs le tableau électrique se trouve sous un velux vétuste!

Il manque des **gardes corps** à chaque fenêtres (80cm du plancher) je suis au 2ème.. là il me semble que c'est une réelle obligation.

Il manque plein de **bloque volet** (j'ai du enlever un nid de pigeon -_-) je vis donc à moitié

dans le noir vu le vent dans ma ville!

L'entrée de l'immeuble est absolument dégueulasse, c'est noir autour des poignées et des interrupteurs, de la crasse partout.

Voilà il y a d'autres trucs mais moins important...

Merci de m'avoir lue! :)

Par **Marion2**, le **13/02/2012 à 18:05**

Bonjour,

Contactez l'ADIL (gratuit).

Par **krumpet**, le **13/02/2012 à 18:23**

Merc i!

Oui je l'ai contacté au téléphone... et la nana n'était pas très engageante, elle m'a dit 'vous l'avez loué ce logement non? bon ben voilà"

Mais je vais y aller, voir quelqu'un en face...

Par **cocotte1003**, le **13/02/2012 à 19:58**

Bonjour, pour ce qui est de la peinture, effectivement c'est à votre charge, d'autant que le bailleur a déjà fait un geste. Pour l reste, envoyez une LRAR au propriétaire avec copie à l'agence pour signaler tous les problèmes et les conséquences et demandez lui de remédier au problèmes sous 15 jours par exemple sans quoi vous prendrez contact avec ADIL pour résoudre les problèmes, cordialement

Par **krumpet**, le **13/02/2012 à 21:20**

Merci pour votre réponse.

Ne dois-je pas attendre que l'agence demande d'abord au proprio, avant de le contacter directement?

Sinon j'omettais de dire que j'ai pris l'appartement dans un état de crasse impressionnant (avec crotte de chien, WC monstrueux, encombrants sur les terrasses, 9 sacs de 100 litres de poubelles!!!)

Par **cocotte1003**, le **13/02/2012** à **21:24**

Bonjour, il vaut toujours mieux avoir affaire directement avec le bailleur, cela va plus vite et c'est lui qui est seul décisionnaire. Avez-vous bien noté tous vos problèmes et l'état dans lequel était l'appartement sur votre état des lieux d'entrée, cordialement

Par **krumpet**, le **13/02/2012** à **22:34**

J'ai écrit une lettre pour mentionner ce qui ne l'était pas à l'état des lieux (les volets par exemple)

Et je pense que le bailleur m'enverra bouler... m'enfin en effet c'est lui qui décide!

merci pour vos réponses :)